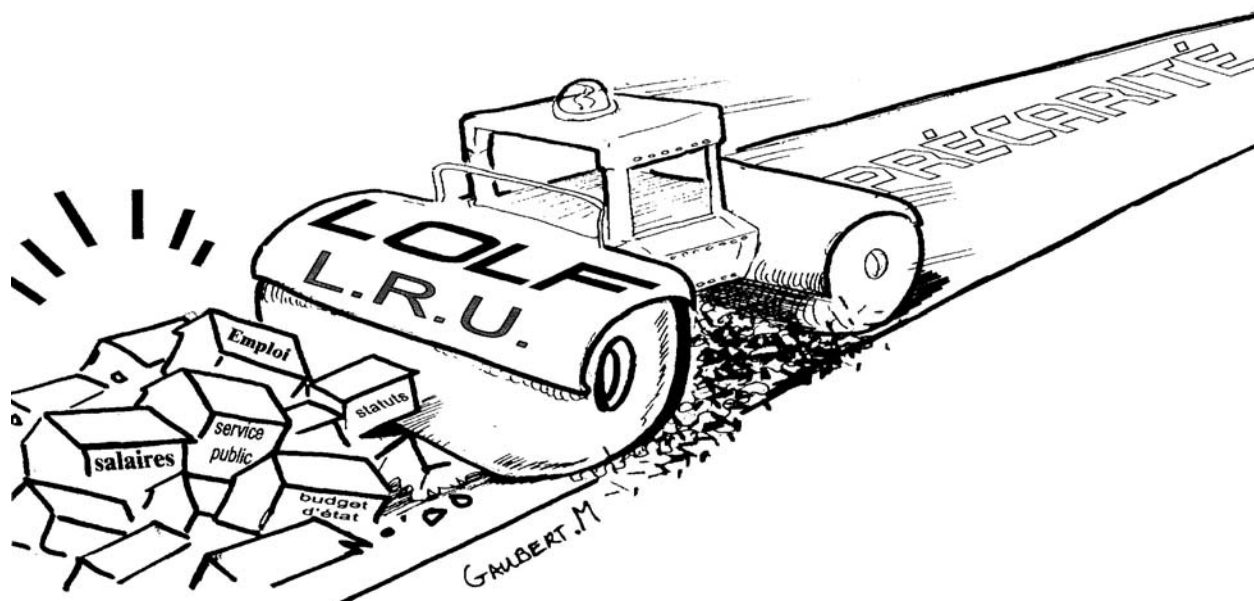


CGT UNIVERSITE
FERC-sup
PARIS 8
Vincennes Saint-Denis



Si, par hypothèse, une université refusait d'entrer dans la Loi, engageait avec le ministère un bras de fer, en s'appuyant sur tous les personnels et sur tous les étudiants qui ne veulent pas de cette Loi, qui veulent penser ensemble d'autres manières de faire exister l'université de demain et si nous nous trouvions nombreux à dire : « non Ce serait le début possible d'une fronde, un grain de sable dans la machine à broyer qu'est cette Loi. Bientôt, il ne sera plus temps : les statuts réaménagés en fonction de la Loi LRU auront été votés.. Bientôt, nous aurons passé un cap sans retour. C'est maintenant qu'il faut dire que nous ne voulons pas de l'université que cette Loi dessine.

**APPELONS A UN REFERENDUM DANS LES
ORGANISMES ET UNIVERSITES SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE!!!!**

AG AMPHI X 13 Mars 11h

Force est de constater que **la loi**, pourtant **rejetée** par bon nombre d'universités (personnels, conseils d'administrations, étudiants) avant ces vacances d'hiver, **est en route**.

Au moment où s'exprime avec force l'exigence de la communauté universitaire d'avoir les moyens nécessaires à assurer ses missions, on entend beaucoup dire, ces temps-ci, que la Loi est la Loi, et qu'il n'y a pas d'autre choix que de s'y soumettre, qu'elle nous plaise ou non.

Il y a cependant des Lois dont l'histoire montre, généralement trop tard, qu'il aurait fallu les refuser.

Il y a cependant un principe tacite de la République, qui veut qu'une Loi n'est bonne que si elle est véritablement acceptée et comprise.

Est-ce le cas ici ?

Les voix qui se sont exprimées chez celles et ceux que cette Loi concerne au premier chef, qui sont les mieux à même d'en apprécier l'esprit, et les changements qu'elle introduit, les oppositions qui se sont manifestées parmi les étudiants aussi bien que parmi les personnels, contre la Loi LRU, ont été assez nombreuses et assez fortes pour qu'il soit au moins permis d'en douter.

Cette Loi, bien que Loi, ne fait-elle pas peser un grave danger sur l'avenir de l'université ? Tous ceux qui ont cette conviction sont-ils simplement de doux rêveurs ou de dangereux extrémistes ?

N'y aurait-il pas parmi eux, au moins, quelques sages, qui ne rejettent pas cette Loi par dogmatisme ou frilosité, mais en connaissance de cause ?



Dauphine (article de Marianne)

En résumé le projet est de monter les droits à 1650 euros en L1-L2-L3 et 1850 euros en M1 (avec des tranches calculées sur quotient familial) et 1000 à 3000 euros pour les M2 professionnels en fonction du salaire estimé à la sortie. Ceci sous prétexte de financer des projets immobiliers du président de l'université. Dauphine est le laboratoire néolibéral de l'université de demain, c'est une info à faire connaître, en particulier par rapport à la direction de l'UNEF qui prétendait avoir "gagné" sur les droits d'inscription en s'aplatissant dès l'été sur la LRU et en cas de refus du gouvernement la direction menace l'abandon même du titre de licence pour en faire des diplômes « maison » à tarifs variables.

La loi LRU ...

Qu'est que c'est ?

CNAM (article du Parisien)

Un rapport accablant de l'inspection Générale de l'administration de l'éducation nationale confirme les analyses faites par le syndicat CGT du Cnam depuis plus de vingt ans sur la gestion de l'établissement. Il dénonce des pratiques financières et comptables à sanctionner absolument, critique son offre de formation " illisible " dans sa mission principale de promotion supérieure de travail et confirme que la Direction du Cnam a géré l'établissement de manière catastrophique.

. Le Cnam permet à tout salarié de reprendre ses études librement, sans le consentement de son employeur, de se perfectionner, d'acquérir un diplôme. Avec la possibilité de s'inscrire aux cours sans le bac, le Cnam représente aujourd'hui l'école de la deuxième chance.. Le statut de service public du Cnam a été le garant du développement de ses missions et d'un service de qualité qui sont aujourd'hui mis à mal. **Mais depuis dix ans la direction du Conservatoire, sous couvert de modernisation et d'amélioration du service rendu se livre à un véritable démantèlement de l'établissement qui le mène à ce jour à brader ses locaux, ses formations et ses personnels.**

Le zèle avec lequel les présidents des universités françaises sont en train, dans leur grande majorité, de lancer ce **rouleau compresseur**, au besoin en rupture avec leurs CA, pourrait suffire à nous inquiéter. La rapidité des échéances que veut nous imposer la Loi tout autant. **Il s'agit de ne pas nous laisser le temps de débattre, de réfléchir, de proposer.** Pourquoi, si nous en sommes convaincus, ne pas demander aussi un vote référendaire sur la Loi LRU ? Parce que, sans doute, **le résultat est connu par avance.** Nous sommes très nombreux, une majorité, à ne pas vouloir cette Loi et ce qu'elle entraînera et au moins à nous en méfier terriblement. Pourquoi nous taisons-nous ? Pourquoi ne voulons-nous pas prendre conscience de notre force, au moins symbolique ? Pourquoi ne pouvons-nous imaginer que depuis l'université **Paris 8, notre université, pourrait partir un mouvement résolu de contradiction, d'opposition ?**

La loi dite « LRU » **organise la privatisation** de pans entiers de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et **programme la fin du service public** et de sa vie démocratique. **la casse de l'université** de service public, la destruction du statut unique d'enseignant-chercheur, l'affaiblissement grandissant des disciplines qui ne pourront se mettre en prise directe avec le « marché » du travail ou être rentables.

Voulons-nous d'une université où recherche et enseignement marchent à flux tendu ?

Chaque université fait donc son choix et commence à tracer son chemin vers la **différenciation**, la **concurrence** et la défense des territoires.

Nous prendrons juste deux exemples pour caractériser les méfaits de cette loi :

- Le droit à la mutation - les recrutements

Étant désormais effectués directement par les universités, la loi LRU les remet directement en cause.

À cela il faut ajouter que, pour les enseignants candidats à la mutation, ils sont en plus soumis à l'agrément préalable du conseil scientifique : des comités de sélection qui ne sont plus des jurys de pairs mais des comités d'experts.

Il en est de même pour les recrutements des personnels BIATOSS qui ne sont plus statutaires et sur concours mais sous contrat et au gré des besoins.

Pourquoi un référendum ?

Soyons l'avant garde!

C'EST LE PARI QUE NOUS TENTONS !

Les 18, 19 et 20 mars, votez en A 010

Propositions alternatives

Sur la question qui nous occupe aujourd'hui, **outre un référendum comme base de négociation en vu d'un moratoire et abandon de cette loi, la Ferc Sup CGT de Paris 8 exige la modification des statuts de notre université**, nous proposons par exemple

*Inscrire dans les nouveaux statuts des dispositions limitant autant que faire se peut le « veto » du président en matière de mutations et de recrutements

* Le futur Conseil d'Administration doit être composé de 30 membres avec 8 personnalités extérieures parmi lesquelles au moins 2 représentants des organisations syndicales et, pour pallier à la réduction de la représentation des BIATOS (de 15% aujourd'hui à 10% dans le prochain CA), la 8ème personnalité extérieure doit être un personnel BIATOS élu d'un établissement public exerçant ses missions sur le campus (ex :le CROUS).

Pour le syndicat FERC-Sup CGT, certes la loi LRU existe mais rien n'oblige à la soumission.

Elle impose, bien au contraire, de se rassembler pour résister et de passer à l'offensive sur le terrain de l'action syndicale, ainsi que dans toutes les instances ou commissions, pour **défendre l'université service public et les intérêts des personnels.**



Bulletin d'adhésion :

Ensemble on sera plus fort ! Alors ne remets pas à demain le fait de te syndiquer...

Je souhaite me syndiquer

Je souhaite prendre contact

Nom : Prénom :

Service :

Téléphone : Courriel :

A remettre sous enveloppe à l'attention de Cendrine BERGER
dans la boîte aux lettres CGT du bâtiment G
Courriel : cgt.paris8@gmail.com <http://www.ferc-sup.cgt.fr>